

[Text]

Alors il faudrait peut-être que l'on vote sur l'amendement de M. Marceau et que par la suite si le gouvernement veut présenter un nouvel amendement pour remplacer celui-là . . .

M. Fox: Non non. Ce serait un amendement additionnel à ce moment-là.

Le président: En plus de celui que nous avons devant nous?

M. Fox: Oui. C'est cela. Si le Comité le désire. Si le comité ne le désire pas . . .

M. Lachance: Je voudrais m'assurer monsieur le président— et je pense avoir entendu le ministre le faire mais je voudrais m'assurer qu'il a bien dit que le gouvernement serait prêt à accepter un tel amendement.

M. Fox: C'est cela!

M. Lachance: Bon d'accord. Écoutez, je vais laisser à d'autres le soin de discuter de cette question. Je suis heureux que le ministre ait en grande partie je dois dire accepté mes inquiétudes à ce sujet. J'ai hâte de voir le texte exact. Il nous l'a dit, mais c'est un amendement qui contient plusieurs lignes. En principe il répond, et je dis bien en principe, il répond à mes inquiétudes à savoir que l'amendement sur lequel nous sommes présentement introduisant une possibilité de blocage pour 20 ans ce qui était indésirable ou non conforme à l'esprit de la loi. Et cet amendement dont il a fait part à l'instant même réduirait en grande mesure le délai, soit de 20 à 4 ans. On aurait pu prendre, je présume, d'autres critères, soit un critère subjectif comme un délai raisonnable . . . Je sais pour en avoir discuté avec ses conseillers, que le critère raisonnable est difficile à définir. Mais je vais attendre de voir l'amendement . . . En grande partie cela répond à mes inquiétudes.

• 1630

Le président: Parfait. Merci, monsieur Lachance. Monsieur Robinson.

Mr. Robinson (Burnaby): Mr. Chairman, I have just been informed by the Parliamentary Secretary to the Minister of Justice that unfortunately I have to be in the House in about 30 seconds to speak to Bill C-53, the Sexual Offences bill.

The Chairman: We are very sorry about that.

Mr. Robinson (Burnaby): I am sure you are sorry to hear that.

I did indicate to the Chair last night that this possibility might arise and if that occurred I would appreciate the indulgence of the committee in suspending proceedings until the next sitting, in view of the fact that I have a number of amendments particularly to the clause we are now dealing with.

I did also want to indicate that I associate myself fully with the remarks of Mr. Lachance insofar as he was critical of the amendment; not insofar as he was prepared to accept the four-year proposal of the government. But Mr. Chairman, I wonder if the minister could indicate where this amendment

[Translation]

would be advisable for us to vote on Mr. Marceau's amendment now, and if, later on, the government wishes to present a new amendment to replace that one . . .

Mr. Fox: No, no. That would mean an additional amendment.

The Chairman: Besides the one we are presently examining?

Mr. Fox: Yes, that is correct. If that is what the committee wishes . . .

Mr. Lachance: Mr. Chairman, I would like to make sure of one thing . . . I believe I heard the Minister make this statement, but I would simply like to ensure that he did actually say the government would be willing to accept such an amendment.

Mr. Fox: That is correct!

Mr. Lachance: Well, that is fine. Listen, I think I will now let others have the chance to discuss this matter. I am pleased that the Minister has for the most part, accepted my concerns with regard to this matter. I am really anxious to see the actual wording. He read it to us but it is several lines long. In principle, it meets, and I stress, in principle, it meets my concerns because the former amendment was introducing the possibility of a 20 year deadline which was not desirable or not in keeping with the spirit of the act. This new amendment would bring back that deadline from 20 to 4 years. I presume that other criteria for reasonable delays such as a subjective criteria could have been taken . . . I know for having had discussion with his advisers, that to define reasonable is very difficult anyway, I will wait until I see the new amendment . . . basically this meets my concerns.

The Chairman: All right. Thank you, Mr. Lachance. Mr. Robinson.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le président, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice vient de m'informer que malheureusement, on m'attend à la Chambre dans environ 30 secondes pour une intervention au sujet du Bill C-53, relatif aux délits sexuels.

Le président: Nous en sommes excessivement désolés.

M. Robinson (Burnaby): J'en suis tout à fait certain.

J'ai indiqué hier soir au président cette possibilité, et je lui ai dit que dans ce cas, je serais très reconnaissant au comité de suspendre ses travaux jusqu'à la prochaine réunion, étant donné que j'ai un certain nombre d'amendements à proposer, en particulier à l'article que nous étudions actuellement.

Je voudrais également indiquer que je m'associe pleinement à vos remarques critiques à l'encontre de cet amendement de M. Lachance, sans toutefois m'associer à son acceptation de la proposition de quatre ans du gouvernement. Ceci dit, monsieur le président, le ministre pourrait-il nous indiquer l'origine de